



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 5 Juillet 2022

**CO 508 DE REC**

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, DECOTE Yves, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis (arrivée à 20h22), MASSON Laurent (arrivée à 20h22), BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, MORIN Françoise, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLAND Aurélien, CATHENOZ Catherine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

### Nombre de Conseillers

En exercice : ..95

Présents : .55

Votants : ..69

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LECOQ Yves à POULET Gilles, PINGAT Martine à MARTI François, MARCELIN Antoine à LETONDOR Jean Luc, VILLALONGA Patrice à GAILLARD Jean François, GAVAT William à MOREL Denis, GROS Roger à DROGREY Pascal, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PERRARD Florent à FEVRE Michel, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROS JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, MONTONVECCHIO Patrick à CETRE Jean François, FLEURY Michele à CETRE Michel, YANARDAG Mikaël à DEPIERRE Valérie

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT BOISSON Marylène, LEGLISE Pascal à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise, TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Etaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, TONNAIRE Sandrine, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, DOS SANTOS Laëtitia, BUYS Nelly, LEROY Pierre, SOUDAGNE Marie Madeleine, BERNARD René, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, BENETRUY Sylvain, MARTINS Serge, RIGOULET Serge, DORBON Henri, WESTERVEL Dinand,

Secrétaire de séance : PETIGNY Loïc

Convocation faite le : 29 Juin 2022

### **Objet : Attribution de deux marchés publics de travaux pour l'opération : désamiantage / déconstruction de l'ancien bâtiment JURAMONTS**

VU l'acquisition par la CCAPS le 27 Juillet 2021 de l'ancien bâtiment « JURAMONTS » situé sur les parcelles cadastrées section AT, parcelles N°459 et N°471, soit une emprise foncière de 2 045 m<sup>2</sup>,

VU la volonté exprimée par la CCAPS de procéder à la dépollution et à la déconstruction de ce bâtiment qui est fondé sur 4 étages d'anciennes caves d'affinage ;

VU la volonté exprimée par la CCAPS de procéder ensuite sur cette emprise foncière à la réalisation d'un aménagement paysagé ;

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet PSB qui accompagne la CCAPS pour la partie dépollution – déconstruction ;

VU le lot N°1 « Désamiantage » non ouvert aux variantes mais comprenant néanmoins une option N°1 consistant à désamianter également le dernier niveau du sous-sol, dans l'hypothèse où le procédé retenu pour le lot N2 « Déconstruction » serait de démolir la totalité du sous-sol ;

VU la solution de base pour le lot N°2 « Déconstruction » consistant à créer une dalle conséquente au-dessus des 2 premiers étages du sous-sol et de procéder ensuite au remblaiement avec des matériaux au-dessus de cette dalle jusqu'au terrain naturel,

Affiché le 7 juillet 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 7 juillet 2022



**Objet : Attribution de deux marchés publics de travaux pour l'opération : désamiantage / déconstruction de l'ancien bâtiment JURAMONTS**

Vu la possibilité laissée aux entreprises candidates de remettre, en plus de l'offre de base, une offre variée qui permette de garantir, à minima les mêmes résultats techniques en termes de résistance et de portance de la future plateforme (des essais à la plaque en attesteront) ;

Cette solution variante consiste à démolir en plusieurs étapes l'ensemble du sous-sol, en ne conservant uniquement les murs périphériques et à remplir par couches successives de matériaux compactés jusqu'au niveau du terrain naturel ;

VU l'avis d'appel public à concurrence de la consultation en date du 01/04/2022 publié sur différents supports dont la plateforme, le BOAMP ainsi que le site Internet de la CCAPS ;

VU la dématérialisation complète de la procédure de consultation sur le site [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info);

VU la date limite de remise des offres fixée au 06/05/2022,

VU l'ouverture des offres par la CAO N°1 le 13/05/2022,

VU l'analyse des offres réalisée par le cabinet PSB,

VU les critères d'attribution fixés par la CCAPS dans le règlement de consultation : Valeur technique (pondération = 40 points) et Prix de la prestation (pondération = 60 points),

VU le rapport définitif d'analyse des offres réalisé par le cabinet PSB,

SUR avis formulé par la CAO N°2 qui s'est réunie le 07/06/2022,

VU l'estimation de cette opération de travaux par le Maître d'œuvre pour un montant total de 259 000 € HT ainsi répartis :

-Lot N°1 « Désamiantage » : 51 000 € HT (hors option) et 55 000 € (avec option)

-Lot N°2 « Déconstruction » : 204 000 € H

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les deux marchés publics de travaux suivants pour un montant total de 175 436,50 € HT :

o LOT N°1 « DESAMIANPAGE » à l'entreprise CODEPA (88) ayant remis l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation (Note de 100 sur 100 points) pour un montant total, Offre de BASE + Option N°1, de 52 560 € HT ;

o LOT N°2 « DECONSTRUCTION » à l'entreprise ANJOUBAULT ayant remis l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation (Note de 100 sur 100 points) pour un montant total, Offre VARIANTE, de 122 876,50 € HT

AUTORISE M. le Président, ou M. le Vice-président délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCAPS.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Dominique BONNET

